

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 25 juin 2025

Service : Direction générale
Agent traitant : FVOS

Objet : Direction générale - Intercommunales et institutions tierces - Intercommunale "SPI" -
Assemblée générale ordinaire - Ordre du jour : approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Attendu que la Commune est membre de l'intercommunale précitée ;

Attendu que dans son courrier du 28 mai 2025, la "SPI" nous informe que son Assemblée générale ordinaire se tiendra le 30 juin 2025 à 17 heures ;

Attendu que dans son courriel du 11 juin 2025, la "SPI" nous informe d'un erratum annexe 3;

Attendu que le Conseil communal doit approuver les points de l'ordre du jour suivant :

1.a) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2024 comprenant (Annexe 1) :

- le bilan et le compte de résultats après répartition ;
- les bilans par secteurs ;
- le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
- le détail des participations détenues au 31 décembre 2024 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
- la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

1.b) Présentation du résultat 2024

2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Décharge au Commissaire Réviseur;
5. Formation des Administrateurs en 2024 (Annexe 2);
6. Démissions d'office des Administrateurs et de l'ensemble des organes de gestion – Nominations d'Administrateurs (Annexe 3).

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1^{er}

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la "SPI" du 30 juin 2025 est approuvé.

Article 2

La commune de Chaudfontaine sera représentée par

Article 3

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale "SPI".